

Berne, le 16 octobre 2018

**AVS 21:**

**Il faut examiner une contribution de solidarité des riches retraités!**

**L’AVS doit, malgré la pression démographique, rester solidement financée et, en même temps, mieux prendre en considération la sécurité existentielle dans la vieillesse. Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, demande entre 1 et 1.5 pourcent de TVA Baby-Boomer pour l’AVS dans le cadre d’AVS 21. Il faut aussi, parallèlement, adapter la formule des rentes AVS en faveur des revenus modestes. Travail.Suisse propose, comme source de financement complémentaire, d’examiner une contribution de solidarité des retraités très riches. Travail.Suisse rejette un relèvement de l’âge de la retraite des femmes.**

Ce n’est pas parce que plus de travailleurs et travailleuses arrivent à l’âge de la retraite et que l’espérance de vie augmente que les gens ont moins besoin d’argent pour vivre. Travail.Suisse met au centre de ses préoccupations la qualité de vie de la population. Cette qualité de vie sera beaucoup moins péjorée par un financement supplémentaire que par un relèvement de l’âge de la retraite ou des réductions de rente. Travail.Suisse insiste dès lors, dans le cadre de la consultation sur AVS 21, pour un financement solide. Pour ce faire, il faut une augmentation de la TVA de 1 à 1.5 point de pourcentage, selon la contribution apportée par le projet fiscal. Le relèvement de l’âge de la retraite des femmes n’entre pas en ligne de compte pour nous car il a représenté l’un des principaux motifs du rejet de la prévoyance vieillesse 2020.

**Une meilleure formule de rente pour les revenus modestes**

Comme AVS 21 ne se limite pas seulement au financement mais comporte aussi des mesures concernant les prestations, Travail.Suisse plaide pour une augmentation ciblée de la rente AVS pour les revenus modestes. Aujourd’hui, la rente AVS n’est plus en mesure de garantir la sécurité existentielle, les prestations complémentaires étant aussi mises sous pression. « Dans cette perspective, nous demandons une modification de la formule des rentes pour augmenter les rentes AVS des bas revenus » indique Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse. « Le modèle proposé par le Conseil fédéral pour compenser le relèvement de l’âge de référence de la retraite des femmes doit valoir pour tous les retraités et retraitées, et sans augmentation de l’âge de la retraite pour les femmes » ajoute Adrian Wüthrich. Cela aiderait aussi les classes de revenus modestes qui n’ont pas droit à des prestations complémentaires. AVS 21 ne prévoit pas d’augmentation générale des rentes contrairement à la prévoyance vieillesse 2020 avec son supplément AVS, rejetée par le peuple. On peut ainsi couper court à la critique du principe de l’arrosoir avec un renforcement ciblé sur la sécurité existentielle. Le nouveau modèle ne pourra être introduit que pour les nouveaux retraité-e-s ou alors aussi pour les rentes en cours. Selon la variante choisie, il en résultera des coûts supplémentaires entre 600 Mio. et 1.5 Mrd. de francs en 2030.

**Contribution de solidarité des retraités très riches à examiner**

A un moment où un financement supplémentaire est nécessaire, il est judicieux de faire reposer le financement sur le plus grand nombre d’épaules possible. L’AVS vit de la solidarité, entre les générations et à l’intérieur des générations. La situation économique des retraités varie grandement. Pendant qu’un huitième d’entre eux environ retirent des prestations complémentaires pour la sécurité existentielle, il y a aussi des retraités très riches. « Nous demandons que l’on examine sérieusement une contribution de solidarité selon le modèle de l’assurance-chômage », indique Adrian Wüthrich. Le modèle que favoriserait Travail.Suisse se baserait sur une fortune privée imposable très élevée et qui ne concernerait qu’une minorité de riches retraités. Si cette contribution de solidarité avoisinait le niveau de celle de l’assurance-chômage, l’AVS disposerait de revenus supplémentaires d’environ 1.5 Mrd. de francs. Cet argent pourrait financer une nouvelle formule de rente et apporterait ainsi une solidarité directe entre les retraités très riches et ceux qui ont de modestes revenus.

* Consultation : <http://www.travailsuisse.ch/searchables/4890>

Pour d’autres informations :

Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse et Conseiller national, 079 287 04 93

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale, 079 777 24 69